



# Règlement Intérieur

## Dauphins Aixois

1. Seuls les enfants ayant passés les tests peuvent être inscrits au club. Laquelle inscription est subordonnée à la constitution du dossier dans son intégralité, ce dans les deux semaines qui suivent le début des cours.
2. Il est obligatoire pour des raisons d'hygiène de passer sous la douche avant d'entrer dans l'eau.
3. L'achat du matériel personnel est à la charge du nageur quelle que soit la discipline.  
Tenue exigée pour l'entraînement de natation course : un maillot de bain, un bonnet et une paire de lunettes  
Tenue exigée pour la natation synchronisée : un maillot noir sans marque, un bonnet de bain blanc, un pince-nez, un maillot de gala, coiffe, maquillage, gélatine
4. Tout nageur qui suit un traitement de fond doit en informer son entraîneur qui lui remettra un dossier médical à compléter par son médecin traitant. Ceci fait partie des mesures mises en place par la Fédération Française de Natation pour lutter contre le dopage.
5. Les parents des mineurs sont tenus de vérifier à chaque séance la présence d'un encadrant et que l'entraînement a effectivement lieu.
6. Suite aux nouvelles directives de la Municipalité, il n'est pas autorisé d'attendre dans le hall de la piscine avant 19h. Les nageurs n'ont pas le droit d'aller sur le bord du bassin tant que les entraîneurs ne les y aient autorisé.
7. Les horaires d'entraînement sont donnés à chaque nageur en fonction de son groupe. Les nageurs doivent respecter les horaires de leur groupe, les nageurs de différents niveaux ne pouvant nager simultanément.
8. Les horaires précisés sont les horaires d'entrée et de sortie du bassin, il faut prévoir un temps supplémentaire pour le vestiaire avant et après l'entraînement. Par respect pour les bénévoles, merci d'être ponctuel à la fin de l'entraînement pour rechercher votre enfant.
9. Les nageurs et les accompagnants sont tenus de respecter les personnes et le matériel, de se conformer aux règles de politesse, d'hygiène et de sécurité et aux règles de fonctionnement définies par les encadrants. Des sanctions pourront être prises.
10. Les informations concernant le club (portes ouvertes, stages, annulation d'entraînement...) sont envoyées par mail à l'adresse notée sur le dossier d'inscription, sont annoncées sur le site internet du club <http://dauphins-aixoies.clubeo.com> et sont affichées sur le tableau du club (placé dans le hall de la piscine).

Il est conseillé à chacun de consulter régulièrement le site du Comité Départemental <http://hautevienne.ffnatation.fr> ainsi que le site du Comité Régional <http://limousin.ffnatation.fr> où l'on peut trouver des informations de dernière minute concernant l'organisation des compétitions (annulation pour cause d'intempéries, changements d'horaires ...). (Il existe aussi le site <http://ffnatation.fr>, site de la Fédération Française de Natation où l'on trouve des informations plus générales).

11. Les entraînements sont suspendus pendant les vacances scolaires. Pendant la période des congés scolaires, des stages pourront être organisés. Les nageurs pouvant y participer seront informés personnellement, une participation financière symbolique est demandée.

12. Pour toutes les compétitions, une convocation sera remise au nageur. Si la participation à la compétition n'est pas obligatoire, la réponse à cette convocation, positive ou négative, l'est ; soit auprès de l'entraîneur du nageur soit au numéro de téléphone noté sur la convocation. Les organisateurs des compétitions facturent au club les forfaits non déclarés. Le club se réserve donc le droit d'en demander le remboursement aux parents concernés.
13. Suite aux changements de région et de règlement sportif, lors de compétitions hors Limousin, il sera demandé un forfait de participation aux frais (déplacement, hébergement et repas).
14. Dans l'éventualité d'un contrôle antidopage, il est conseillé d'avoir soit en photocopie soit en photo sur le téléphone : pièce d'identité + autorisation de prélèvement + ordonnance s'il y a

-----

**NOM, Prénom du nageur :** \_\_\_\_\_

<p>Pour le règlement intérieur :</p> <p>Fait à,</p> <p>_____</p> <p>le :</p> <p>_____</p>	<p>Nom et prénom du responsable légal : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)</p> <p><u>Signature</u></p>
---	---